

Ville de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 6 avril 1957

**Relèvement de l'indemnité
spéciale du Receveur
Municipal**

57040

L'an mil neuf cent cinquante sept, le six Avril 1957, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 1er Avril 1957.

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnot, Reutin, Castelneau, Couzinot, Gaussol, Barrot, Pougot, Couinil, Guillaud, Brotreau, Barrière, Domocq, Etcheber, Bourdoille, Narteau, Mello Pouché, MM. Rochedoreux, Grussenmeyer, Dufour, Couinil, Elouard, Chamboulan, Papeau, Guichous.

Représenté : M. Laurent par M. Brusset.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Vu l'arrêté interministériel du 6 Juillet 1956

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité Publique du 20 Juillet 1956

décide

- qu'à compter du 1er Janvier 1956 l'indemnité allouée au Receveur Municipal sera portée à la somme de 93.200 frs par an
- que le complément de crédit nécessaire sera inscrit sur le budget supplémentaire 1957 tant pour 1956 que pour 1957

adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

APPROUVE

Rochefort s:Mer le 9 Mai 1957
Le Sous-Préfet : Elieblu.

POUR EXTRAIT COPIÉ
Et le Député Maire
l'Adjoint Délégué,



POUR COPIE COPIÉE
Royan, le 14 Mai 1957
Le Maire
l'Adjoint Délégué



Signature of the Deputy Mayor and Deputed Adjunct.